17 ET 18 AVRIL 2018

LE COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE

PARIS, FRANCE

DÉCISION FINALE

Référence	Décision
FRC/2018/04-01	**Approche d'intégration des risques de catastrophe : critères d'inclusion** Le Comité des finances et du risque : 1. approuve la méthode et les critères exposés dans le document FRC/2018/04 DOC 11 ; 2. demande au Secrétariat d'utiliser cette démarche et ces critères pour choisir entre un et trois pays où l'approche d'intégration des risques de catastrophe approuvée par le Conseil en décembre 2017 (BOD/2017/12-06) pourra être mise en œuvre ; et 3. tient régulièrement informés le Comité des finances et du risque et le Conseil.